



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 janvier 2024

Déploiement du Fonds territorial d'accessibilité à Paris : Pour une société plus inclusive après les JOP

Pour la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Antoine Marmier, sous-préfet chargé des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour Paris, a présidé ce jeudi 18 janvier un comité de suivi de mise en œuvre du Fonds territorial d'accessibilité (FTA) à Paris, avec les chambres consulaires (CCI et CMA) et les représentants de TPE et PME parisiennes (MEDEF, U2P, CPME et FACAP). La Ville de Paris, la Préfecture de Police, la direction générale des entreprises du ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique et l'Agence de services et de paiement ont été associées à l'initiative.

Annoncé par le Président de la République lors de la conférence nationale sur le Handicap en avril dernier, le déploiement du FTA constitue le premier axe de la feuille de route en faveur d'une société plus inclusive. Institué par décret du 27 octobre 2023, ce fonds permet aux micro, petites et moyennes entreprises classées établissements recevant du public de 5e catégorie d'entreprendre des travaux en vue de se conformer aux obligations d'accessibilité. Les projets éligibles pourront porter sur l'acquisition d'équipements (rampe d'accès, barres d'appui pour sanitaires, etc.) ou sur la réalisation de travaux plus lourds (agrandissement de la largeur des portes et couloirs, suppression de marches à l'entrée des sites, etc.).

Déployé jusqu'au 31 décembre 2028, ce fonds est doté d'une enveloppe globale de 300 millions d'euros, dont 100 millions d'euros mobilisés jusque fin 2024 avec une priorité donnée aux ERP situés dans les communes hôtes des Jeux olympiques, et donc notamment à Paris.

Le FTA s'inscrit dans l'ambition de l'État d'une société plus inclusive après les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Plusieurs mesures ont déjà été adoptées, notamment pour favoriser l'accessibilité des sites de compétition et de festivités à tous. Pour bâtir cet héritage, les commerces classés ERP doivent absolument être associés à cet effort collectif, en se saisissant de l'effet levier que représente le FTA.

Cette réunion a permis de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs à Paris pour accompagner les entreprises dans leur démarche. Elle permettra de conforter la dynamique très positive observée à Paris quant au nombre de dossiers déposés par les entreprises parisiennes. Un prochain comité de suivi se réunira au printemps pour assurer un accompagnement renforcé des entreprises dans leurs démarches.

Contact presse :

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr